



REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Matériel obligatoire :

- Vélos spécifiques pour le Gravel, le cyclocross et les VTT, qu'ils soient électriques ou non.
- Casque à coque rigide obligatoire.
- Système de GPS sur le vélo.
- Téléphone mobile toujours allumé.

Article 2 : Les participants sont tenus de respecter en tous points les prescriptions du code de la route, des arrêtés préfectoraux, départementaux et municipaux réglementant la circulation.

Article 3 : Tous les participants doivent respecter l'environnement et la nature et ne jeter aucun déchet de quelque nature que ce soit.

Article 4 : L'organisation de la Transberrichonne a souscrit une assurance « responsabilité civile ». Elle décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration du matériel individuel. La participation à la Transberrichonne se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages durant et après la randonnée.

Article 5 : Les participants autorisent l'organisation à utiliser toutes les photos ou vidéos sur les quelles ils figurent.

Article 6 : En cas de problème sur les parcours, se rendre au check point / ravitaillement (trousse de premiers secours) indiqué sur le parcours GPS et appeler le responsable : 06 74 49 82 11.

Rappel des numéros d'urgence : 112 / 15 / 18

L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.